



Groupe socialiste du  
Conseil de ville de Delémont

Delémont, le 25 octobre 2021

### Motion

#### De l'énergie renouvelable par et pour les Jurassiens, également avec nos déchets verts

La stratégie énergétique 2050 de la Confédération fait une place aux gaz extraits des « déchets verts », dit aussi méthanisables ou compostables. Comme pour d'autres sources d'énergie renouvelable, ces déchets organiques font l'objet de nombreuses convoitises en Suisse. Et le Jura ne fait pas exception. Selon le procédé utilisé, ces déchets permettent de produire du biogaz, également appelé biométhane. Celui-ci peut être utilisé pour produire de l'électricité ou en injectant le biométhane dans un réseau de distribution de gaz.

La valorisation des déchets verts sous forme de méthanisation fait l'objet de la fiche 15 du plan directeur de l'énergie de la ville de Delémont datant du 4 mai 2019. Les déchets de la ville sont pris en charge et traités par le SEOD.

#### **Nos déchets : de la matière première**

Nous sommes convaincus, que pour réussir, la transition énergétique doit rester proche des citoyens et sous leur contrôle. Mais comme pour l'immobilier, de nombreux promoteurs et investisseurs sont à la recherche de rendements financiers, dans ce cas à partir de nos déchets. Soit en prélevant des taxes ou des commissions, soit en vendant les produits dérivés, électricité ou biométhane. Or, si l'on n'y prend pas garde, cette valorisation des déchets va se faire au dépend des citoyens et des collectivités. Les collectivités, à travers les taxes de collecte des déchets et du manque à gagner sur le produit de leur retraitement, devront payer le prix fort, hors tout contrôle. Nous, citoyens, paierons pour fournir nos déchets verts à des centrales de compostage industriel et garantir ainsi les revenus des investisseurs qui visent les rendements financiers et ne se soucient guère, ni du climat, ni surtout du porte-monnaie des habitants. Ceci vaut aussi bien pour Delémont que pour tous les villages affiliés au SEOD et leurs habitants

Ce mode de faire ne peut être accepté, il faut donner la priorité aux collectivités publiques, aux personnes physiques et morales jurassiennes, à l'image de ce qui est fait par les SID au moyen des prêts citoyens pour le photovoltaïque et la production de chaleur. Nous voulons éviter que nos déchets soient « colonisés » à nos dépens au profit d'investisseurs aux intérêts purement financiers. Toutefois nous ne voulons pas fermer la porte à une participation externe d'investisseurs tiers identifiables (banque, caisse de pension, etc.) si les capitaux nécessaires ne sont pas trouvés dans le Jura.

Par cette motion, nous demandons :

- 1) que la ville s'engage fermement auprès du SEOD afin d'être partie prenante, avec une participation équitable, dans tout projet de traitement des déchets organiques, pour en maîtriser la chaîne de valeur complète, y compris :
  - les prix de revient du traitement de ces déchets qui seront refacturés aux collectivités et aux particuliers de façon directe et indirecte ;
  - des revenus qu'ils engendrent, quelle qu'en soit la forme et la nature ;
  - l'affectation de ces revenus.
- 2) que la ville ne mette pas à disposition ses déchets si le point 1) n'est pas respecté et qu'elle trouve d'autres solutions respectant les exigences ci-dessus. Toute disposition contraire à la fiche 15 du plan directeur communal de l'énergie, ou du moins des solutions au bilan énergétique global moins favorable, n'est pas acceptable.
- 3) comme le prévoit la fiche 15, les SID doivent être intégrés à la valorisation des déchets afin de mettre leur expérience à profit, en particulier pour gérer le financement par prêts citoyens.

Pour le groupe socialiste  
Marc Ribeaud

Handwritten signatures of the Socialist Group members, including Marc Ribeaud, A. Schneider, and others.